



**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

Quarante-septième session de la Commission économique pour l'Afrique

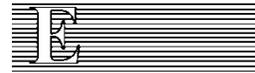
Septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine

Abuja (Nigéria)
29 et 30 mars 2014



UNION AFRICAINE

Neuvième session de la Conférence des ministres africains de l'économie et des finances



Distr. limitée

E/ECA/CM/47/9
AU/CAMEF/MIN//Res(IX)
30 mars 2014

Français
Original: anglais

Déclaration ministérielle

Nous, ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, réunis à Abuja les 29 et 30 mars 2014 à l'occasion de la septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine,

Saluant la présence parmi nous et la participation du Président de la République fédérale du Nigéria, Son Excellence Monsieur Goodluck Ebele Jonathan, de la Présidente de la République du Libéria, Son Excellence Madame Ellen Johnson-Sirleaf, de l'ancien Président de la République sud-africaine, Son Excellence Monsieur Thabo Mbeki, du Vice-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Monsieur Jan Eliason, des ministres du commerce et de l'industrie, des gouverneurs de nos banques centrales et de nos banques régionales, ainsi que d'autres dignitaires et invités de marque,

Déclarons que :

1. Nous avons débattu du thème « L'industrialisation au service du développement inclusif et de la transformation en Afrique », sujet très stimulant dont on reconnaît à nouveau le potentiel, le rôle et l'importance pour ce qui est d'accélérer durablement la croissance du continent et son émergence. Nous avons débattu de ce thème avec la conviction partagée que l'industrialisation est l'une des voies les plus viables vers une croissance et un développement créateurs d'emplois, et qu'elle constitue un préalable essentiel à la transformation structurelle du continent. Nos discussions ont été inspirées par les messages clefs de la sixième réunion annuelle conjointe qui s'est tenue à Abidjan en mars 2013.

2. Nous notons que si le taux de croissance de l'Afrique s'est ralenti, passant de 5,7 % en 2012 à 4,0 % en 2013 selon les estimations, il représente néanmoins près du double de la moyenne mondiale. Nous constatons également avec satisfaction que la croissance remarquable enregistrée en 2013 se rapportait tant aux pays riches en ressources naturelles qu'aux pays moins riches en ressources. Nous saluons ce succès en dépit des problèmes existants et réaffirmons notre engagement à poursuivre les réformes nécessaires pour consolider et maintenir cet élan. Il est encourageant de relever que la croissance a été en partie soutenue dans plusieurs pays par l'application réussie de politiques industrielles judicieuses et par la planification, remettant ainsi à l'ordre du jour l'intérêt du continent

pour l'industrialisation, considérée comme la solution permettant de soutenir et de stimuler la croissance, entre autres avantages.

3. Nous constatons également que malgré le taux de croissance moyen de 5 % enregistré au cours de la décennie écoulée, nos pays ont eu des difficultés à en faire une croissance inclusive et à en tirer le maximum de gains de productivité. En effet, la productivité globale des facteurs a été faible, le chômage – celui des jeunes en particulier – demeure généralisé et les inégalités se sont aggravées. La pauvreté reste pour nous un souci constant et une source de préoccupation continue.

4. Nous reconnaissons qu'il est impératif de combler les faiblesses de notre croissance actuelle en prenant immédiatement les mesures appropriées pour promouvoir un développement inclusif et équitable, qui projette l'Afrique vers la transformation structurelle. À cet effet, il est d'une importance cruciale de réduire la dépendance excessive du continent à l'égard des matières premières, qui ont une faible valeur ajoutée. Il est d'autant plus urgent d'y parvenir que la trajectoire de croissance actuelle, fondée sur les matières premières, n'a pas permis de créer des emplois à un rythme suffisant pour générer à grande échelle des activités rémunératrices et productives.

5. Nous saluons l'action que les gouvernements africains ont déjà menée pour accroître la transformation locale des matières premières agricoles et minérales, renforcer les liens en amont et en aval, favoriser les chaînes de valeur nationales et régionales, relancer les activités manufacturières locales, améliorer l'environnement politique pour encourager les investissements nationaux et étrangers dans l'industrie manufacturière et promouvoir la compétitivité des économies nationales. Tout en préconisant la poursuite et l'accélération de ces efforts, nous notons avec satisfaction que les divers stratégies et cadres globaux de développement industriel que les gouvernements ont mis en place au cours de l'année dernière se fondent sur un engagement partagé de faire du secteur industriel un facteur clef de transformation nationale et continentale;

6. Nous saluons la sagesse de nos dirigeants qui ont proposé que l'Agenda 2063 guide la transformation du continent au cours des cinquante années à venir et permette de changer de paradigme en abandonnant les approches et scénarios à court terme. Nous nous félicitons que dans l'élaboration d'Agenda 2063 l'accent soit mis sur le rôle central que l'industrialisation doit jouer afin que notre

continent soit en mesure de réaliser ses aspirations en vue d'une transformation structurelle qui relance nos économies, émancipe nos citoyens et fait avancer l'intégration régionale.

7. Nous nous engageons à travailler en étroite collaboration avec nos homologues responsables des politiques industrielles et les autres ministères concernés dans nos pays, pour élaborer une approche intégrée au sein de l'administration et surmonter les divers obstacles qui entravent encore nos efforts pour libérer tout le potentiel de l'Afrique en tant que pôle industriel majeur. À cette fin, nous nous attaquerons au problème lié à l'obtention d'un financement à long terme pour les investissements manufacturiers, notamment en remettant en vigueur les banques de développement et en recalibrant les marchés financiers pour qu'ils soutiennent les efforts d'industrialisation du continent. Nous encouragerons aussi les investissements directs étrangers de qualité - qui permettent d'accroître la production nationale -, la diversification des exportations, le transfert de technologie, le perfectionnement des compétences locales, le développement de l'innovation locale et le resserrement des liens économiques.

8. Nous continuerons de travailler à maintenir un environnement macroéconomique propice à la consolidation du secteur industriel. Nous jouerons notre rôle en harmonisant davantage les politiques relatives au commerce et à la facilitation des échanges, aux investissements, à l'énergie, au développement des infrastructures, à la logistique et à la gestion des chaînes d'approvisionnement, à la science, aux technologies, à l'éducation et à l'industrie. Nous mettrons également en place des mesures incitatives pour que les investissements industriels servent les objectifs de politique sociale et les aspirations de nos pays, y compris l'autonomisation des femmes. À cet égard, nous saluons la nouvelle initiative continentale concernant l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes et encourageons le Commission économique pour l'Afrique à accélérer sa mise en œuvre effective. Toutes ces interventions permettront d'améliorer les résultats de l'action menée pour atteindre l'objectif d'une transformation structurelle qui profite à tous.

9. Nous demandons instamment qu'une plus grande attention soit accordée à l'expansion et au renforcement de l'entrepreneuriat local, à la levée des divers obstacles structurels qui empêchent de combler les déficits infrastructurels de l'Afrique et à la consolidation des efforts déployés à ce jour pour éliminer les pratiques qui augmentent les coûts de transaction au détriment du développement industriel.

En particulier, nous appelons les secteurs concernés des pouvoirs publics à encourager le développement de l'entrepreneuriat féminin, dans le cadre d'une stratégie crédible de croissance inclusive. Dans le même ordre d'idées, nous appelons à mieux exploiter les opportunités d'entrepreneuriat des jeunes dans le cadre d'une stratégie délibérée visant à faire de la jeunesse de l'Afrique un véritable dividende.

10. Nous estimons qu'il y a urgence à créer des emplois pour une population active en plein essor, en particulier pour les groupes vulnérables que sont, par exemple, les jeunes. Nous déplorons qu'une part considérable des emplois soient des emplois précaires – qui se caractérisent souvent par une faible productivité – et relèvent des secteurs informel ou traditionnel de l'économie. Pour augmenter le taux d'emploi, nous nous engageons à prendre les mesures nécessaires aux niveaux national, régional et continental, en collaboration avec nos homologues, pour augmenter le taux de productivité et de croissance des secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services afin qu'ils contribuent à la transformation de l'économie.

11. L'amélioration du niveau d'instruction et de l'état de santé de la population active est encourageante. Associée à des politiques et à une action publiques adaptées, elle devrait contribuer à la productivité. Par conséquent, pour accélérer la création d'emplois, il faudra que les secteurs importants caractérisés par une forte élasticité de l'emploi deviennent les moteurs de la croissance. Les initiatives et les politiques destinées à inciter les universités publiques à se tourner vers les domaines des sciences, des techniques et de l'innovation seront essentielles pour rendre le marché du travail plus souple et plus dynamique. Des politiques bien pensées et des mesures destinées à encourager les stages en entreprise contribueront à relever le niveau de qualification de la main-d'œuvre et donneront aux jeunes plus de chances de trouver des emplois décents. Compte tenu de l'importance du secteur informel, les systèmes et les programmes de formation mis en place pour développer les qualifications techniques et professionnelles des actifs devront également prendre en compte les besoins de ce secteur.

12. Nous invitons la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement à travailler en étroite collaboration en vue d'assurer une meilleure synergie entre le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, la Vision africaine des mines, le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, le

Programme de développement des infrastructures en Afrique, le Cadre pour la politique sociale en Afrique, la zone continentale de libre échange, le Plan d'action pour le développement du commerce intra-africain et d'autres normes, stratégies et cadres connexes, pour qu'ils se complètent mutuellement, en vue de réaliser un objectif commun de transformation continentale bénéficiant à tous. Pour financer ces initiatives, il nous faudra puiser de manière novatrice dans nos propres ressources, pour mieux nous approprier notre programme de développement.

13. Nous soulignons qu'il est urgent de conjuguer les efforts nationaux, régionaux et continentaux pour combler tous les aspects du déficit infrastructurel de l'Afrique et renforcer ainsi la viabilité et la compétitivité des entreprises industrielles locales, qui jouent un rôle essentiel dans la création d'économies modernes et dynamiques. Nous saluons également le projet Fonds Afrique 50, qui représente une nouvelle solution financière novatrice, destinée à accélérer l'expansion des infrastructures du continent.

14. Nous saluons les initiatives en cours visant à sélectionner et à promouvoir des pôles de croissance industrielle qui desservent les marchés nationaux, régionaux, continentaux et mondiaux. Nous demandons instamment que tous les efforts possibles soient faits pour que ces pôles ne deviennent pas à terme des enclaves ; au contraire, il faudrait qu'ils soient connectés et intégrés au reste de nos économies par des liens et des chaînes de valeur multiples, de sorte qu'ils alimentent une dynamique de création d'emplois et de développement des infrastructures. Nous préconisons également de mettre les stratégies des pôles de croissance et des couloirs industriels du continent en conformité avec le programme d'intégration régionale, fondé sur les avantages comparatifs et la spécialisation.

15. Nous réaffirmons que l'objectif de la croissance inclusive et durable exige une vision claire, une direction déterminée, des stratégies cohérentes et des cadres de planification à long terme. Il va aussi nécessairement de pair avec des institutions solides et des structures de gouvernance tenues de rendre des comptes, pour permettre une interaction optimale entre les acteurs étatiques et non étatiques, tout particulièrement le secteur privé.

16. Nous reconnaissons que la quête de la transformation structurelle de l'Afrique exige de repenser complètement l'élaboration et la gestion des politiques industrielles, en s'appuyant sur une division

claire du travail entre les différentes institutions compétentes, qui s'inscrit dans un cadre politique intégré et un plan d'action détaillé comportant des cibles et des étapes. Il faut également une meilleure compréhension des occasions à saisir pour édifier des entreprises chefs de file compétitives, veiller au développement de champions nationaux, améliorer les chaînes de valeur et les liens économiques locaux et régionaux, et tirer parti des possibilités de plus en plus nombreuses qu'offrent les marchés nationaux et régionaux. De plus, nous appuyons l'intérêt renouvelé pour la recherche de moyens permettant de renforcer la coopération Sud-Sud, à cause des retombées positives qu'elle pourrait avoir sur la transformation industrielle de l'Afrique.

17. Nous soulignons la nécessité de bâtir des coalitions politiques et l'importance de la coordination entre secteurs et de l'efficacité réglementaire, afin de garantir la cohérence, la concordance et la stabilité des politiques d'industrialisation. De plus, un dialogue et des partenariats authentiques entre les secteurs public et privé seront essentiels pour faire avancer les politiques industrielles. Le secteur privé a besoin de l'appui de l'État pour remédier aux défaillances du marché, tout comme pour disposer d'une multitude de biens publics fondamentaux tels que les infrastructures, la certification et les droits de propriété ; l'État a quant à lui besoin d'informations concernant les obstacles et les occasions qui se présentent au secteur privé afin de concevoir des actions politiques à même de remédier à ces problèmes.

18. Nous savons que l'accélération de la croissance dépendra de la possibilité qui sera donnée aux secteurs public et privé de construire, étudier et renouveler les capacités industrielles, et de tirer parti des complémentarités entre les secteurs, les chaînes de valeur émergentes, ainsi que de la modernisation des produits, des procédés et des systèmes.

19. Nous reconnaissons le rôle primordial d'institutions solides et autonomes pour ce qui est d'appuyer les stratégies de développement industriel et de suivre des progrès réalisés par l'Afrique vers la transformation structurelle à laquelle elle aspire.

20. Nous déplorons que l'Afrique perde 50 milliards de dollars par an dans les flux financiers illicites. Ces flux résultent essentiellement d'opérations commerciales, de l'évasion fiscale et d'activités délictueuses (blanchiment d'argent, trafic d'armes et traite des êtres humains), de la corruption et de

l'abus de fonction. Ce sont les pays riches en ressources naturelles et ceux dans lesquels les institutions sont inadaptées ou inexistantes qui risquent le plus d'être victimes des flux financiers illicites. Ces flux illicites compromettent l'action que l'Afrique mène en faveur du développement. Dans le pire des cas, ils ponctionnent les capitaux d'investissement et les recettes qui auraient dû servir à financer des programmes de développement, sapent l'autorité des institutions publiques et affaiblissent l'état de droit.

21. Nous promettons de nous concerter aux niveaux national, régional et continental pour renforcer nos institutions et systèmes de gouvernance économique, et de concentrer nos efforts sur l'administration fiscale, la négociation de contrats et les détournements de fonds opérés dans le cadre d'échanges commerciaux. Par ailleurs, nous coopérerons avec la communauté internationale dans le cadre des débats sur la réforme de la gouvernance économique mondiale, afin de faire connaître nos préoccupations concernant les transferts illicites, notamment les paradis fiscaux.

22. Nous saluons l'adoption de la Position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015 et souscrivons à l'objectif global qu'elle vise – placer la transformation structurelle de l'Afrique au centre de ce programme. Nous prions instamment la communauté internationale, notamment l'ensemble de nos partenaires de développement, de prendre en compte la Position africaine commune dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

23. Nous saluons les gouverneurs de banque centrale qui viennent de tenir la première réunion de leur groupe dans le but d'inclure la transformation structurelle de l'Afrique dans leur mandat.

24. Nous nous engageons à nous employer activement à donner suite aux recommandations concrètes issues de nos délibérations et à les prendre en compte dans nos stratégies nationales de développement industriel afin d'aboutir à des résultats tangibles. Nous comptons utiliser ces résultats dans le cadre de l'apprentissage par les pairs et des échanges d'expériences que nous pratiquons lors de nos réunions annuelles conjointes. À cette fin, nous demandons à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique de faire en sorte que nos réunions débouchent sur des mesures concrètes et soient étayées par des recherches factuelles. En conséquence, nous chargeons les commissions d'établir la documentation nécessaire à partir de statistiques fiables et d'analyses.

25. Tout en soulignant que l'Afrique doit être le propre architecte de son programme de transformation structurelle, nous sommes conscients et reconnaissants du rôle que les partenariats internationaux peuvent et doivent jouer pour nous aider dans notre tâche, à condition qu'ils tiennent compte de nos priorités. À cet égard, nous nous félicitons que le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique tiende sa réunion de 2014 en marge de la nôtre. Nous y voyons une occasion d'approfondir notre dialogue et de mener ensemble une action plus complémentaire qui ait la plus grande portée possible et contribue à notre développement.

26. Nous remercions le Gouvernement et le peuple nigériens de l'accueil chaleureux qu'ils ont fait à chacun d'entre nous au cours de cette septième réunion conjointe. Nous félicitons également la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique de tout ce qu'elles ont fait pour que la réunion soit un succès.